



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chevaux de course

Question écrite n° 48462

## Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la condition et le devenir du métier d'entraîneurs de chevaux de courses avec la mise en place de la loi sur la réduction du temps de travail. Son application à cette profession semble nécessiter des aménagements sous peine de mettre en péril cette activité. En effet, la compétition du cheval est la finalité d'un programme d'entraînement sportif, programme qui doit être effectué avec le même entraîneur si l'on souhaite des résultats performants pour le cheval. Or, il a été montré que la loi sur les 35 heures, dans le cadre d'une telle activité, en imposant différents entraîneurs pour un même cheval, était de nature à priver l'animal de toutes ses capacités de compétition. De plus, concernant le volet financier, les allocations distribuées par l'Etat, tant au trot qu'au galop, représentent environ une couverture des charges d'exploitation de 55 à 60 %. La majoration des charges salariales induites par les 35 heures devrait réduire ce taux à 50 %, ce qui détruirait l'équilibre du système. Il a donc été suggéré que soient apportés des aménagements à la mise en place de la loi sur la réduction du temps de travail dans ce type d'activités. C'est pourquoi, elle lui demande de l'informer sur les mesures qu'elle compte prendre afin d'assurer l'harmonisation de la profession d'entraîneur de chevaux avec la loi sur les 35 heures.

## Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche a déjà été sensibilisé par les professionnels du cheval au sujet des difficultés rencontrées dans l'application de la loi sur la réduction du temps de travail pour l'activité d'entraînement des chevaux de course. Avant d'envisager d'éventuels aménagements à la loi sur la réduction du temps de travail sans y porter atteinte, il convient que soit poursuivie, en liaison avec les professionnels concernés, l'étude des contraintes et des mesures qui pourraient être proposées pour y remédier. Il importe, notamment, de bien mesurer l'évolution des équilibres financiers d'un système économique fragile. Les difficultés potentielles ne doivent pas seulement être examinées sous l'angle financier. Elles peuvent également être d'ordre organisationnel et liées notamment à la spécificité de l'activité d'entraînement. En effet, ce secteur d'activité emploie une main-d'oeuvre qualifiée et nécessite pour optimiser la carrière d'un cheval de course un entraînement régulier et un entretien constant dans une relation de confiance entre le cheval et le lad jockey qui en a la charge. En outre, les lieux de compétition sont souvent éloignés des centres d'entraînement, ce qui implique des durées de transport importantes.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Christine Boutin](#)

**Circonscription :** Yvelines (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48462

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 3 juillet 2000, page 3891

**Réponse publiée le** : 11 décembre 2000, page 6974